

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gestion intercommunale de la STEP de Châteauneuf

Les communes de Sion, Savièse, Grimisuat et Arbaz créent l'Association de la station d'épuration des eaux de Châteauneuf (ASTEC). Cette nouvelle structure permettra d'assurer une gestion efficace et durable des eaux usées du bassin versant. Elle aura notamment pour mission de piloter la modernisation des installations.

La station d'épuration (STEP) de Châteauneuf occupe aujourd'hui une place centrale dans le traitement des eaux usées du bassin versant. Conçue pour une charge nettement inférieure, elle traite désormais les effluents de quelque 37 000 habitants et de 7100 lits touristiques, auxquels s'ajoutent les activités artisanales, viticoles et économiques. Selon les projections actuelles, les charges atteindront à l'horizon 2060 plus de 66 000 équivalents-habitants (EH) en moyenne annuelle, avec des pointes dépassant 83 000 EH en période de vendanges. Cette évolution rend indispensable une modernisation complète des installations pour répondre aux bases légales fédérales et cantonales.

Conscientes de la dimension régionale de ces enjeux, les communes de Sion, Savièse, Grimisuat et Arbaz ont décidé de créer l'Association de la station d'épuration des eaux de Châteauneuf (ASTEC). L'assemblée constitutive qui s'est tenue le 16 décembre marque le début d'une gouvernance commune tournée vers l'efficacité et la durabilité. Il s'agira notamment de piloter la modernisation de la station d'épuration afin d'assurer son exploitation à long terme. « Cet investissement est essentiel pour préserver la qualité des eaux. En unissant nos forces, nous soutenons le développement régional et garantissons le bien-être de la population pour les décennies à venir », soulignent les présidents des quatre communes.

Une modernisation par étapes

Le projet technique prévoit une reconstruction en plusieurs étapes des installations de traitement des eaux, obsolètes après plus de cinquante ans de service. Sont notamment programmés la création de nouveaux prétraitements, la mise en place d'une nouvelle décantation primaire, la réalisation d'un nouveau traitement biologique dimensionné pour les charges futures et l'intégration d'un module de traitement des micropolluants conforme aux exigences actuelles. Les installations récentes, telles que la ligne de traitement des boues ou le poste de pompage au Rhône, seront quant à elles maintenues et adaptées. Le projet s'inscrit également dans une démarche de renforcement de la résilience face aux risques d'inondation liés au Rhône.

Les statuts de l'ASTEC ont été validés par les législatifs communaux. Le comité de l'association conduira les études, définira le programme des travaux et assurera la recherche des subventions fédérales et cantonales. La Ville de Sion assurera la gérance technique et commerciale de la STEP. Chaque commune-membre disposera d'un droit de regard et de décision.

Sion, le 18 décembre 2025

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Marie Zuchuat, présidente de Savièse
078 726 26 39 ; marie.zuchuat@saviese.ch
- Raphaël Vuigner, président de Grimisuat
079 750 26 56 ; Raphael.vuigner@grimisuat.ch
- Jean-Michel Bonvin, président d'Arbaz
079 628 60 79 ; jean-michel.bonvin@arbaz.ch